

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
le 16 juin

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde  
Dûment convoqué le 9.06.2023  
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de  
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

### **Etaient présents :**

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;  
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent  
PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH.

### **Etaient absents excusés :**

M Christophe JOFFRIT a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO  
Mme Christel PERSONNE a donné procuration à Marie-Christine GROLLEAU  
M Grégory TREFFOT a donné procuration à Caroline ROCHER  
Mrs David BAUDOUIN, Nicolas BITTARD

### **Secrétaire :**

M Yannick MECHIN a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Délibérations :
  - \*Tarifs cantine – garderie 2023-2024
  - \*Vente maison 7 impasse du Friot : Géomètre-notaire-agences immobilières
  - \*Cession Chemins ruraux :
    - Impasse des Courtettes – Aiglemier – le Brisson Argentièrè
  - \*Dossier URSSAF
- Compte-rendu gestion des risques Feu de forêt ; PCS
- Questions diverses :
  - Départ d'Anne-Cécile VAN CAENEGHEM
  - Maison Peleboise : intervention d'un traiteur
  - Déclaration des droits de l'ARBRE

-----

Mme la Maire fait savoir dans le cadre du **5ème Congrès des Collectivités des Deux-Sèvres** qui a eu lieu aujourd'hui **vendredi 16 juin 2023** à l'espace **Bocapole de BRESSUIRE**, l'ADM79 a organisé sa **3ème édition du Trophée du meilleur bulletin communal et communautaire**.

L'ADM79 a souhaité une nouvelle fois valoriser, en toute convivialité, le travail et l'investissement des équipes municipales et communautaires.

En fonction de plusieurs critères de sélection (intérêt rédactionnel, créativité, originalité...) l'ADM79 a décerné les **prix des meilleurs bulletins par taille de collectivité**.  
La commune a reçu le 2<sup>ème</sup> prix « Coup de cœur » de meilleurs bulletins de sa catégorie.

-----

#### DELIBERATIONS :

- Tarifs restaurant scolaire 01.09.2023 :  
Mme la Maire propose une augmentation des tarifs des repas pris au restaurant scolaire de PRAILLES, faisant savoir que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée 2023 :

Enfants : 2.25 €  
Adultes : 4.00 €  
Personnel : 3.15 €

Vote à M-L Pour 14 Contre 1 Abst 0  
M Sébastien Belaud ne prend pas part au vote.

- Tarifs garderie rentrée 2023 :  
Mme la Maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs de la garderie scolaire à compter de la rentrée 2023.  
Elle rappelle que le tarif du soir est plus élevé que celui du matin en raison de la distribution d'un goûter à tous les enfants présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'appliquer les tarifs suivants :

1.10 € par présence le matin  
1.20 € par présence le soir.

M Sébastien Belaud ne prend pas part au vote.

- Vente maison 7 impasse du Friot :

Mme la Maire propose la vente de la maison 7 impasse du Friot pour une valeur de 142 500 € hors frais d'agence et de notaire.

Mme la Maire présente un devis de géomètre pour un coût de 1241.04 € pour division de la propriété cadastrée AT 194 pour séparation des parties bâties.

Le conseil municipal, dans son ensemble, approuve la vente de la maison 7 impasse du Friot pour un montant estimé à 142 500 € et valide le devis de géomètre présenté pour division cadastrale.

Mme la Maire fait savoir que l'annonce sera déposée dans 3 agences immobilières locales.

Elle fait savoir que l'acquéreur choisira le notaire chargé de la transaction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine, à l'unanimité des présents, la vente de cette maison.

- Cessions de chemins ruraux :

\* Déclassement de voirie communale – Aiglemier :

Mme la Maire propose au conseil municipal le déclassement d'une partie de la voie communale n°25 située à Aiglemier.

Ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La partie déclassée intègre le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette décision.

Cession chemin rural Aiglemier :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la cession, pour l'euro symbolique, d'une partie du chemin rural situé à Aiglemier.

L'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

\* Déplacement chemin rural –impasse des Courtettes :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au déplacement du chemin rural situé à l'extrémité de l'impasse des Courtettes.

Une nouvelle parcelle sera créée, attenante à la parcelle cadastrée AZ 103 et vendue pour l'euro symbolique.

Le propriétaire de la parcelle AZ103 s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Les frais de géomètre et de notaire liés à la création de la nouvelle voie suite au déplacement du chemin rural sur la parcelle cadastrée AZ 183 seront pris en charge par la commune de Prailles la Couarde.

Le propriétaire de la parcelle AZ 183 accepte de céder pour l'euro symbolique l'emprise nécessaire au déplacement de la voie.

\*Cession chemin rural Le Brisson :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la cession, pour l'euro symbolique, du chemin rural situé au Brisson d'Argentière.

L'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

\* Déclassement de voirie communale – La Justice La Couarde

Mme la Maire propose au conseil municipal le déclassement d'une partie de la voie communale 4 dite route de La Justice.

Ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La partie déclassée intègre le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette décision.

Mme Rocher ne prend pas part au vote.

Cession chemin rural La Justice :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la cession, pour l'euro symbolique, d'une partie du chemin rural situé à La Justice.

L'acquéreur ne devra pas empêcher l'écoulement d'eaux pluviales venant des parties communales.

L'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Mme Rocher ne prend pas part au vote.

\*Cession chemin rural de Douhault :

Mme la Maire fait savoir que M et Mme Merlet ont proposé d'acheter le CR de la cour jusqu'à la partie haute mais ils demandent également que le chemin soit goudronné.

Mme la Maire, accompagné de M Watrin, ont signifié leur refus.

Le dossier est en attente de la position de M et Mme Merlet.

\*Dossier URSSAF :

Saisie Tribunal judiciaire

Mme la Maire informe le conseil municipal que la commission de recours du 27 avril 2023, concernant l'allègement des charges patronales des agents présents avant 2007, valide la décision administrative du 2.01.2023 en refusant le remboursement des cotisations au titre de l'exonération OIG-ZRR et rejette les demandes de la commune de Prailles pour le surplus.

Mme la Maire demande au conseil municipal de se positionner sur la suite à donner à ce dossier en saisissant ou non le tribunal judiciaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Mme la Maire de saisir le tribunal judiciaire et d'engager un avocat spécialisé proposé par le cabinet Néoptim si cela n'engendre pas de temps de travail supplémentaire pour le secrétariat.

\*Compte-rendu gestion des risques : Feu de forêt

Mme la Maire fait savoir que M Joffrit a participé à l'exercice de simulation face aux risques majeurs de feu de forêt et qu'il a trouvé cet exercice très intéressant mais qu'il aurait fallu le faire en réel.

\*Plan Communal de Sauvegarde :

Mme la Maire fait savoir que le groupe de travail continue de travailler. Les fiches seront envoyées à chacun. Elle informe qu'un travail aura lieu avec la participation de M Laurent Odet. Suite au séisme de ce jour, elle insiste sur l'importance de mettre en place un plan communal de sauvegarde sur la commune.

\*Questions diverses :

Mme la Maire annonce la démission, pour convenance personnelle, de Mme Anne-Cécile Van Caeneghem pour fin juin. Un recrutement sera nécessaire à la rentrée.

Elle fait savoir que Mme Virginie Martin a décidé de ne plus travailler à la Maison Peleboise. Il est décidé de faire appel à l'AIMS.

Mme la Maire fait savoir qu'elle a rencontré, avec Nathalie Proteaux et Dany Bricou, M Jérôme Bonneau, restaurateur au café du boulevard, qui propose ses services en tant que traiteur pour des repas de midi pour la Maison Peleboise.

Il préparerait des repas –entrée,plat,dessert- pour 10 € par repas livré, lors des locations par les classes de découvertes. Accord du conseil municipal.

\*Déclaration des droits de l'ARBRE :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la déclaration des droits de l'ARBRE donne un accord de principe.

\*Dégradations chemin rural :

Mme la Maire informe que l'agriculteur responsable des dégradations du chemin rural de Gros-Bois vers le Lambon a été verbalisé par la Préfecture. Il doit remettre en l'état le chemin. Si les travaux ne sont pas engagés, ils seront réalisés d'office et facturés à l'agriculteur.

\*Feu d'artifice :

Le conseil municipal décide de reconduire le feu d'artifice pour la fête d'été pour un montant de 3500 €.

\*Enfance Jeunesse :

Mme la Maire fait part de leur rencontre et du gros travail effectué par le point jeunes, avec les services sociaux, la gendarmerie et les écoles.

Un travail est à réaliser sur la commune avec les référents par secteur.

Mme Dany Bricou est nommée comme référent « Jeunesse ».

Les pancartes ont été réalisées par les jeunes et les dessins vont être affinés avec Catherine Tricoche. Elles seront installées à côté des poubelles.

\*Stationnement chemin des Amourettes :

Un panneau et des étiquettes vont être posés pour rappeler que l'accès doit rester inoccupé.

\*Devis stores :

M Méchin présente le devis de stores de l'école et de la salle des fêtes d'un montant de 7 952.13 €. Avis favorable du CM après avoir reçu la certitude que les stores soient adaptés à l'utilisation de la salle des fêtes.

\*Matinées citoyennes :

M Fritsch rappelle que la prochaine matinée citoyenne aura lieu le 16 septembre au matin et aura pour thème le recyclage ; avec un stand de Mellois en Poitou, de la Bétapi et un stand de recyclage de chaussettes pour fabrication d'éponges écologiques.

L'animation pédagogique exécutée par la Bétapi aura un coût de 274 € pour la demi-journée.

\*Containers Maison Peleboise :

Les containers papier/verre situés derrière la Maison Peleboise seront déplacés dans la cour de l'ancienne école pour plus de visibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

le secrétaire,